

Réunions de sensibilisation et d'information à la législation funéraire et à la gestion des cimetières

I)- RÔLE DE LA COMMUNE ET DU MAIRE : DE NOUVELLES RÈGLES

1) DELIVRANCE DES AUTORISATIONS MUNICIPALES

- a) Les opérations de fermeture de cercueil, dépôt temporaire, crémation, inhumation, exhumation
- b) Cas des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes ou non réclamées par les familles

2) CONTROLE DES OPERATIONS FUNERAIRES (Loi n° 2015-177 du 16 février 2015)

- a) Les autorités et fonctionnaires chargés du contrôle
- b) Les autres opérations funéraires dans l'enceinte du cimetière

II)- LE SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES : SA GESTION, SON ENTRETIEN ET SON AMENAGEMENT

1) LE TERRAIN COMMUN : UN REGIME OBLIGATOIRE

- a) Caractéristiques d'un cimetière : obligatoire, neutre, publics et d'une superficie suffisante
- b) Qui a droit à sépulture dans le cimetière communal ?
- c) Les caractéristiques du Terrain Commun

2) LES CONCESSIONS : UN REGIME FACULTATIF

- a) Un contrat entre la commune et un particulier :
durée/ dimensions/ tarification/ renouvellement/ conversion
- b) Aménagement et entretien d'une concession/ liberté des funérailles/ Droit à inhumation

3) REHABILITATION

- a) Les procédures de mise en conformité ou reprise des sépultures en Terrain Commun, des concessions échues et/ou à l'état visuel d'abandon
- b) La reprise physique de sépultures : Respect dû aux défunts, préservation de la mémoire et du patrimoine funéraire, traitement des déchets

4) EQUIPEMENT ET AMENAGEMENTS

- a) Ossuaire/ Caveau d'attente
- b) Autres aménagements : mur d'enceinte/ allées et parties communes/ caveaux préimplantés...
- c) Espace cinéraire : destination légale des cendres, espace de dispersion ou jardin du souvenir/ dispositif du souvenir/ columbarium/ champ d'urnes (ou caveaux cinéraires)

5) CREATION OU EXTENSION D'UN CIMETIERE

- a) Un vrai projet d'infrastructure
- b) Des études préliminaires